

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de  
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt quatre, le onze mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : **05/03/2024**

Date d'affichage : **12/03/2024**

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET.

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : M. Thierry SAULIERE en faveur de M. Jean-François AUTEFORT, M. Pierre GALLET en faveur de Mme Anne-Marie CARDON.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : M. Régis ROBERT.

MA-DEL-2024-010 OBJET : VALIDATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023-  
BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Robert Régis, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Jean-François AUTEFORT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

**Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés	0	105 377,39	94 954,44	0	94 954,44	105 377,39
Opérations de l'exercice	139 825,51	240 608,51	213 966,36	452 584,09	353 791,87	693 192,60
<b>TOTAUX</b>	<b>139 825,51</b>	<b>345 985,90</b>	<b>308 920,80</b>	<b>452 584,09</b>	<b>448 746,31</b>	<b>798 569,99</b>
Résultats de clôture	0	206 160,39	0	143 663,29	0	349 823,68

Reste à réaliser		108 000	5 054	108 000	5 054,00
Totaux Cumulés	139 825,51	345 985,90	516 920,80	457 638,09	556 746,31
Résultats définitifs	0	206 160,39	0	40 717,29	0
					246 877,68

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion dressé par le Comptable du SGC de Sarlat, sans observation ni réserve.**

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de SARLAT et publication par voie d'affichage le 12/03/2024

Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

